

## **Charte de protection des personnes**

A Rocha France, 2026

« Nous affirmons la dignité et la valeur de chaque être humain. La vie est un don de Dieu. Nul n'a le droit d'abuser de son pouvoir pour instrumentaliser l'autre, l'abîmer ou le détruire par la violence, qu'il s'agisse d'un abus physique, mais aussi psychique ou spirituel. »

[www.lecnef.org/page/1484925-lutte-contre-les-abus-sexuels](http://www.lecnef.org/page/1484925-lutte-contre-les-abus-sexuels)

Voir aussi : « Les violences sexuelles et spirituelles dans le protestantisme : Constats, analyses, engagements et recommandations », publié par la Fédération protestante de France :  
<https://www.protestants.org/la-fpf-sengage-contre-les-violences-sexuelles-et-spirituelles/>

### **1. Introduction**

Le travail d'A Rocha France est motivé par la conviction que toute la création a de la valeur aux yeux de Dieu, et que nous sommes appelés à en prendre soin. Les êtres humains font partie de cette création. L'objectif de cette charte est de protéger et de prendre soin des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables qui sont en contact avec A Rocha France. Nous souhaitons développer une culture où chaque personne est traitée en cohérence avec les valeurs que nous professons ([voir Fondements bibliques pour l'engagement d'A Rocha](#)).

Cette charte s'applique à l'ensemble des personnes impliquées dans l'association A Rocha France, y compris le conseil d'administration, la direction, les salariés, les volontaires, stagiaires et bénévoles, les membres et sympathisants, y compris les Ambassadeurs A Rocha, lorsqu'ils agissent pour le compte de l'association ou en son nom.

### **2. Adultes vulnérables**

Par "adulte vulnérable", nous entendons un adulte porteur d'un handicap physique, mental ou psychique, ou bien un adulte fragilisé par la maladie, par un traumatisme particulier, par une dépendance (alcool, drogues, etc.) ou par le grand âge.

### **3. Principes**

A Rocha France estime que personne ne devrait être victime d'abus, quel qu'il soit. Nous nous engageons à promouvoir la sécurité et le bien-être de tous, et en particulier des enfants, jeunes et adultes vulnérables que nous côtoyons dans le cadre de l'activité de l'association.

Tout enfant, jeune et adulte vulnérable, indépendamment de son âge, de son handicap, de son sexe, de son origine ethnique, de ses croyances religieuses, de son orientation ou identité sexuelle, a droit à une protection égale contre tout type de préjudice ou d'abus.

Le travail en partenariat avec les enfants, les jeunes, leurs parents, les encadrants et d'autres organismes est essentiel pour promouvoir le bien-être des enfants et des jeunes.

Nous nous efforçons d'assurer la sécurité des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables :

- en les valorisant, en les écoutant et en les respectant ;
- en adoptant des pratiques de sauvegarde par le biais de procédures et de cette présente charte de conduite s'appliquant à l'ensemble des personnes impliquées dans l'association ; en particulier, en respectant un strict devoir de discrétion vis-à-vis des confidences reçues de la part d'un enfant, jeune ou adulte vulnérable, de ses observations, de ce qu'il comprend et devine ;
- en élaborant et en mettant en œuvre une politique efficace en matière de sécurité électronique.

Nous nous engageons à :

- assurer une gestion efficace du personnel et des bénévoles par la supervision, le soutien et la formation ;
- recruter le personnel et les bénévoles en toute sécurité, en veillant à ce que toutes les vérifications nécessaires soient effectuées<sup>1</sup>
- partager les informations sur la protection des enfants, jeunes et adultes vulnérables, et les bonnes pratiques avec les enfants et jeunes, leurs parents, le personnel et les bénévoles ;
- partager les préoccupations avec les organismes qui ont besoin d'être tenus informés, et impliquer les enfants et jeunes, et leurs parents de manière appropriée.

#### **4. Utilisation de cette charte**

Cette charte décrit la conduite attendue du personnel et des bénévoles d'A Rocha France, ainsi que du personnel d'autres organisations qui travaillent avec des enfants, des jeunes et des adultes vulnérables dans le cadre des activités d'A Rocha France. Elle invite à une vigilance particulière dans l'accueil de volontaires, bénévoles et stagiaires, pendant les séjours de vacances pour mineurs, et l'accueil de scolaires ou centres de loisirs.

Le respect de cette charte contribuera à protéger les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables contre les abus et les comportements inappropriés. Il aidera également le personnel et les bénévoles à maintenir le niveau de comportement attendu d'eux et réduira la possibilité d'allégations infondées d'abus à leur encontre.

Tous les membres du personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration sont tenus de signaler toute violation de cette charte à la direction, et le cas échéant au président du conseil d'administration d'A Rocha France dans le cadre des procédures de signalement.

Le personnel, les bénévoles et les membres du conseil d'administration qui enfreignent cette charte peuvent être soumis à des procédures disciplinaires.

Les infractions graves peuvent également donner lieu à un signalement à un organisme statutaire tel que la police ou la gendarmerie, le service d'aide sociale à l'enfance local ou toute autre autorité compétente.

---

<sup>1</sup> Selon les exigences du poste, un extrait de casier judiciaire et / ou une lettre de recommandation peut être demandé.

## **5. Le rôle du personnel et des bénévoles**

Lorsqu'ils agissent au nom ou pour le compte d'A Rocha France, le personnel, les membres du conseil d'administration et les bénévoles sont dépositaires de la confiance des enfants, des jeunes, de leurs parents et des adultes vulnérables qui participent à nos activités. Il est important qu'ils soient conscients qu'ils peuvent être considérés comme des modèles par les enfants et les jeunes, et qu'ils doivent agir de manière appropriée à tout moment.

Lors des activités avec des enfants et des jeunes, il est important :

- d'être dans une attitude d'écoute et de respect des personnes à tout moment ;
- d'éviter le favoritisme ;
- de traiter les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables de manière équitable et sans préjugés ni discrimination ;
- d'apprécier et de prendre au sérieux les contributions des enfants et des jeunes, en les faisant participer activement à la planification des activités ;
- de s'assurer que tout contact physique avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables est approprié et en rapport avec le travail du projet ;
- de veiller toujours à ce que le langage soit approprié et non offensant ou discriminatoire ;
- de veiller toujours à ce que l'équipement soit utilisé en toute sécurité et conformément à son objet ;
- de donner des exemples de bonne conduite que vous souhaitez que les enfants et les jeunes suivent ;
- contester les comportements inacceptables et signaler toutes les allégations/suspicions d'abus ;
- d'éviter de s'isoler avec un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable.

S'il est nécessaire de parler individuellement avec un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable, veiller à rester dans le champ de vision des autres encadrants (ou de garder la porte ouverte à l'intérieur). Dans la mesure du possible, veiller à ce que plus qu'un adulte soit présent lors des activités avec les enfants, les jeunes et les adultes vulnérables.

## **6. Note sur le contact physique**

Tout contact physique n'est pas nécessairement à proscrire. Il est primordial de rester centré sur les besoins de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable, et non pas sur ses propres besoins (réconfort, valorisation). Quelques exemples :

- Pour rassurer ou consoler de jeunes enfants : la demande doit toujours venir de la part de l'enfant, qui doit être libre de partir à tout moment. Éviter tout geste ambigu (par exemple, avec un enfant qui pleure, préférer une main autour de l'épaule à un câlin)
- Expliquer à un enfant, un jeune ou un adulte vulnérable lorsqu'un contact physique est nécessaire pour sa sécurité : par exemple : "Puis-je t'aider à descendre du rocher ?" ou "Pour ta sécurité, j'ai besoin de t'aider à descendre du rocher."

FICHE PRATIQUE EN CAS D'INCIDENT	
En cas de danger grave ou avéré	Contacter directement la police ou la gendarmerie (17).
En cas de doute sur une situation d'enfant ou de jeune en danger ou en risque de l'être	<p>Appeler le 119 (numéro de l'Enfance en Danger) ou transmettre l'information préoccupante à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) de votre département</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulaire en ligne du 119 : <a href="http://www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation">www.allo119.gouv.fr/recueil-de-situation</a></li> <li>• Annuaire des Cellules de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)<a href="http://www.lavoixdelenfant.org/actualite/annuaire-des-cellule-des-recueil-des-informations-preoccupantes-crip">www.lavoixdelenfant.org/actualite/annuaire-des-cellule-des-recueil-des-informations-preoccupantes-crip</a></li> <li>• Service "Stop Abus" du CNEF : <a href="https://www.stop-abus.fr">https://www.stop-abus.fr</a> - contact@stop-abus.fr (pas de numéro de téléphone)</li> </ul>
Dans tous les cas : avertir la présidente du conseil d'administration (Rachel Calvert ; <a href="mailto:rachel.calvert[at]arocha.org">rachel.calvert [at] arocha.org</a> ) et/ou votre responsable de centre (Les Courmettes ou le Mas Mireille) Les démarches auprès du Parquet seront à faire par le président. Le cas échéant, il procédera à un signalement au procureur de la République par lettre recommandée avec accusé de réception.	Mettre à l'abri la victime et consulter un médecin si nécessaire
CE QU'IL FAUT FAIRE ET DIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter la parole de la victime, s'abstenir de propos mettant en doute la véracité de ses paroles.</li> <li>• Être compréhensif et rassurant.</li> <li>• Laisser la victime parler d'elle-même, éviter de lui poser des questions ou lui dire : « raconte-moi ».</li> <li>• Dire à la victime que les violences subies sont interdites par la loi, que ce n'est pas de sa faute et qu'elle n'a pas à avoir honte.</li> <li>• Transcrire mot pour mot les paroles de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable en écrivant : ... m'a dit [ouvez les guillemets] " ..." [fermez les guillemets].</li> </ul>

CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE NI DIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne pas dire à la victime qu'elle sera écoutée plus tard.</li> <li>• Ne pas minimiser les faits révélés.</li> <li>• Ne pas poser trop de questions, laisser la victime parler, s'en tenir à la parole émise (le travail de questionnement et d'enquête revient aux policiers ou aux gendarmes).</li> <li>• Ne pas faire répéter la personne pour ne pas contaminer sa parole et car "redire c'est revivre".</li> <li>• Ne pas se laisser "enfermer" dans les demandes de secrets, en particulier des adolescents.</li> <li>• Ne pas chercher à protéger la réputation de l'association ou d'un dirigeant ou administration et à l'utiliser comme une raison de ne pas suivre les consignes de cette charte.</li> </ul>
	<p>Dans le cas d'un incident survenu dans le cadre d'un groupe local d'A Rocha France, il est demandé aux encadrants d'en informer le référent du groupe. Le référent est tenu de signaler à la présidente du conseil d'administration (Rachel Calvert ; <a href="mailto:rachel.calvert@arocha.org">rachel.calvert [at] arocha.org</a>) tout problème qui survient localement, tout en veillant, dans la mesure du possible, à la confidentialité des individus concernés. La priorité reste l'intérêt et la sécurité de l'enfant, du jeune ou de l'adulte vulnérable.</p>
	<p>Plus tard, si une instruction judiciaire est déclenchée, A Rocha France peut éventuellement se constituer partie civile et la victime peut être défendue par un avocat et éventuellement bénéficier de l'aide juridictionnelle.</p>
Ressources :	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Livret: Bonnes pratiques pour lutter contre les abus sexuels (CNEF) : <a href="https://tinyurl.com/muejxz9n">https://tinyurl.com/muejxz9n</a></li> <li>- Site internet : <a href="https://www.stop-abus.fr">https://www.stop-abus.fr</a></li> </ul>

## **Engagement du collaborateur (salarié ou bénévole)**

J'ai lu attentivement la présente charte, et je m'engage à la respecter intégralement. En particulier, je m'engage à :

- Chercher le bien-être spirituel et moral des enfants, jeunes et adultes vulnérables, et respecter leur intégrité physique.
- Respecter la vie privée des enfants, jeunes et adultes vulnérables. En cas d'incident grave portant obligation déclarative, je laisserai les autorités civiles compétentes faire leur travail en collaborant pleinement avec elles afin que lumière soit faite et que les enfants, jeunes et adultes vulnérables soient protégés en toute confidentialité.<sup>1</sup> Dans le souci d'une communication claire et non diffamatoire envers quiconque, je me rappelle également que je ne suis pas habilité à parler au nom de l'association A Rocha France devant les médias ou tout autre instance. Seul le directeur, le président et les personnes à qui ils délèguent cette charge ont le droit et le devoir de le faire.

Je soussigné(e)

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Demeurant : .....

.....

Fait le : ..... / ..... / ..... à : .....

Signature précédée de la mention « Iue et approuvée » :

1. Voir document du CNEF : "Pour des Églises où chacun est protégé : aspects juridiques", Croire publications, [le cahier n° 117 - juillet 2020](#), pp. 8-11.